

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2024 - 043

SEANCE DU Mardi 4 juin 2024

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 13
Présents pour le vote de cette délibération : 13
Procuration(s) : 0
Votants : 13
Date de la convocation Mardi 28 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 4 juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Audrey BARAZER, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Magali MONNIE, Madame Marie Brigitte BRETHERS et Madame Aurore LE ROUX, Monsieur Chantal FLOCH, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Gérard TOSSER et Madame Marie Laure SEVEN, (Arrivée à 18h50)

Absent(s) : Monsieur Gaëtan PEYREBESSE

Procuration :

Pas de procuration

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2024-043

OBJET : Approbation du procès-verbal du 9 avril 2024

Monsieur le maire rappelle l'objet des délibérations de la séance du 9 avril 2024 transcrites dans le procès-verbal pour la présente session :

- 1) Budget principal - Approbation du compte financier unique 2023
- 2) Budget annexe service des eaux - Approbation du compte financier unique 2023
- 3) Budget annexe lotissement - Approbation du compte financier unique 2023
- 4) Budget principal - Affectation du résultat
- 5) Budget annexe service des eaux – Affectation du résultat
- 6) Budget annexe lotissement - Affectation du résultat
- 7) Taux fiscalité locale 2024
- 8) Budget principal - Vote du budget 2024
- 9) Budget annexe service des eaux - Vote du budget 2024
- 10) Approbation du procès-verbal du 19 mars 2024
- 11) Décisions du maire
- 12) Contrat de location de luminaires pour les fêtes de fin d'année
- 13) Mise à jour du tableau des effectifs
- 14) Demande de subvention dans le cadre du dispositif du Territoire Numérique Educatif (TNE) du Finistère
- 15) Attribution des travaux pour le renouvellement de canalisations d'eau potable à la roche cintrée
- 16) Attribution des travaux pour la réfection du plancher dans une classe à l'école Jules Ferry
- 17) Attribution des travaux pour la mise aux normes PMR accès à la mairie et pour la future agence postale communale

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

-Approuve le procès-verbal de la séance en date du 9 avril 2024
Chaque conseiller présent à ce conseil est invité à signer le procès-verbal

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 05/06/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THERAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2024 - 044

SEANCE DU Mardi 4 juin 2024

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 13
Présents pour le vote de cette délibération : 13
Procuration(s) : 0
Votants : 13
Date de la convocation Mardi 28 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 4 juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Audrey BARAZER, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Magali MONNIE, Madame Marie Brigitte BRETHERS et Madame Aurore LE ROUX, Monsieur Chantal FLOCH, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Gérard TOSSER et Madame Marie Laure SEVEN, (Arrivée à 18h50)

Absent(s) : Monsieur Gaëtan PEYREBESSE

Procuration :

Pas de procuration

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2024-044

OBJET : Décisions du maire**DÉCISION DU MAIRE N° 10-2024***Portant sur des déclarations d'intention d'aliéner*

Le Maire de Huelgoat,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération n° 2020-035 du Conseil Municipal en date du 11 juin complétée par délibération n° 2020-044 du 10 juillet 2020 (conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Vu la vente des biens immobilier listés ci-dessous ;

Vu que ces biens se situent dans un périmètre dans lequel s'applique un droit de préemption ;

5	10 Rue du Pouly - AD 29 ET AD 30	11/04/2024
6	4 impasse du 19 mars et rue Saint Laurent - AC 234 ET AC 427	17/04/2024
7	23 rue Saint Laurent	23/04/2024
8	1 rue Jean Moulin	25/04/2024
9	42 route de Berrien	29/04/2024
10	12 route de Berrien	14/05/2024
11	9 rue des Cieux	27/05/2024

Vu que la commune ne souhaite pas faire valoir son droit de préemption ;

DECIDE

De viser les déclarations d'intention d'aliéner pour les biens immobiliers cités

DÉCISION DU MAIRE N° 11-2024*Portant sur le remplacement de porte vitrés pour l'école et le centre d'accueil et de loisirs*

Le 05 avril 2024,
Le Maire de Huelgoat,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération n° 2020-035 du Conseil Municipal en date du 11 juin complétée par délibération n° 2020-044 du 10 juillet 2020 (conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Vu la nécessité de remplacer deux portes double vitrage à l'entrée d'une classe à l'école et dans le hall d'entrée du centre d'accueil et de loisirs

Vu l'offre de 4M

DECIDE

De viser l'offre de 4M, Saint Martin des Champs (29) pour un montant

La dépense est inscrite au budget 2024.

DÉCISION DU MAIRE N° 12-2024

Portant l'achat d'un fourgon Renault Master

Le 8 avril 2024,
Le Maire de Huelgoat,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération n° 2020-035 du Conseil Municipal en date du 11 juin complétée par délibération n° 2020-044 du 10 juillet 2020 (conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Vu la nécessité de remplacer le fourgon actuel qui ne passera pas favorablement le contrôle technique

Vu l'offre du garage CARRE automobiles

DECIDE

De viser l'offre de CARRE Automobiles Dol de Bretagne (35) d'un montant TTC de 20 412.76€

La dépense est inscrite au budget 2024.

DÉCISION DU MAIRE N° 13-2024

Portant sur des travaux d'enrobé au parking de la maison médicale

Le 8 avril 2024,
Le Maire de Huelgoat,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération n° 2020-035 du Conseil Municipal en date du 11 juin complétée par délibération n° 2020-044 du 10 juillet 2020 (conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Vu l'arrivée d'un médecin en septembre à la maison médicale

Vu la nécessité de mettre en place parking pour les usagers de la maison médicale et pour le professionnel de santé.

Vu l'offre de l'entreprise Eurovia

DECIDE

De viser l'offre d'Eurovia agence de Morlaix (29) d'un montant TTC de 20 412.76€

La dépense est inscrite au budget 2024.

DÉCISION DU MAIRE N° 14-2024

Portant la fourniture d'un logiciel de paiement pour le marché

Le 8 avril 2024,
Le Maire de Huelgoat,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération n° 2020-035 du Conseil Municipal en date du 11 juin complété par délibération n° 2020-044 du 10 juillet 2020 (conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Vu la volonté d'améliorer les moyens de paiement pour le marché du jeudi matin

Vu la nécessité d'être en conformité dans le cadre de la régie municipale

Vu l'offre de la société Logitud

DECIDE

De viser l'offre de la société Logitud de Mulhouse (68) d'un montant TTC de 1 871.21€

La dépense est inscrite au budget 2024.

DÉCISION DU MAIRE N° 15-2024

Portant une mission de coordination sécurité et protection de la santé pour le chantier à la roche cintrée

Le 6 mai 2024,

Le Maire de Huelgoat,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération n° 2020-035 du Conseil Municipal en date du 11 juin complété par délibération n° 2020-044 du 10 juillet 2020 (conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Vu l'obligation légale de coordonner la sécurité et la protection des travailleurs du chantier de remplacement des canalisations d'eau potable rue de la roche cintrée.

Vu l'offre de la société de contrôle Bureau Véritas Construction

DECIDE

De viser l'offre de la société Bureau Véritas agence de Brest (29) d'un montant TTC de 2 496.00€

La dépense est inscrite au budget 2024.

DÉCISION DU MAIRE N° 16-2024

Portant sur la rénovation du parvis de la mairie

Le 16 mai 2024,

Le Maire de Huelgoat,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération n° 2020-035 du Conseil Municipal en date du 11 juin complété par délibération n° 2020-044 du 10 juillet 2020 (conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Vu l'ouverture de l'agence postale communale en septembre

Vu la prise en charge des travaux dans sa globalité par La Poste

Vu l'offre de l'entreprise Eurovia

DECIDE

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le

ID : 029-212900815-20240604-2024_044-DE

De viser l'offre d'Eurovia agence de Morlaix (29) d'un montant TTC de 112 000 €

La dépense est inscrite au budget 2024.

Le Conseil municipal prend acte des décisions du maire.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 05/06/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2024 - 045

SEANCE DU Mardi 4 juin 2024

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 13
Présents pour le vote de cette délibération : 13
Procuration(s) : 0
Votants : 13
Date de la convocation Mardi 28 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 4 juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Audrey BARAZER, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Magali MONNIE, Madame Marie Brigitte BRETHERS et Madame Aurore LE ROUX, Monsieur Chantal FLOCH, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Gérard TOSSER et Madame Marie Laure SEVEN, (Arrivée à 18h50)

Absent(s) : Monsieur Gaëtan PEYREBESSE

Procuration :

Pas de procuration

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2024-045

OBJET : Budget annexe lotissement de Kerseac'h - Vote du budget 2024

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que lors du conseil municipal du 19 mars 2024, il a été voté pour la clôture définitive du budget annexe du lotissement de Kerseac'h. Or entretemps des opérations comptables ont été réalisées. Cela concerne l'emprunt et les intérêts d'emprunt pour la viabilisation du lotissement.

Il convient donc de prévoir un budget 2024 pour le lotissement de Kerseac'h

BUDGET 2024	
Dépenses 2024	
Fonctionnement	
001 - Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté	0,00 €
011 - Charges à caractère général	0,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	0,00 €
66 - Charges financières	117.37 €
Total dépenses de fonctionnement	117.37 €
Investissement	
040 – Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	45 142.24 €
Total dépenses d'investissement	45 142.24 €

Recettes 2024	
Fonctionnement	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	117.37 €
Total recettes de fonctionnement	117.37 €
Investissement	
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	45 142,24 €
040- Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
Total des recettes d'investissement	45 142,24 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

✓ **D'APPROUVER** le budget primitif du budget lotissement de Kerseac'h pour l'exercice 2024 en dépenses et en recettes tel que présenté ci-dessus.

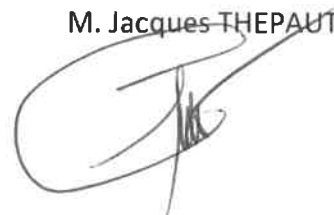
✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget

✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 05/06/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2024 - 046

SEANCE DU Mardi 4 juin 2024

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 13
Présents pour le vote de cette délibération : 13
Procuration(s) : 0
Votants : 13
Date de la convocation Mardi 28 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 4 juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel Gougay, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Audrey BARAZER, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Magali MONNIE, Madame Marie Brigitte BRETHERS et Madame Aurore LE ROUX, Monsieur Chantal FLOCH, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Gérard TOSSER et Madame Marie Laure SEVEN, (Arrivée à 18h50)

Absent(s) : Monsieur Gaëtan PEYREBESSE

Procuration :

Pas de procuration

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2024-046

OBJET : Budget annexe eaux et assainissement – Décision modificative n°1

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à un ajustement budgétaire en section d'investissement sur le budget annexe eaux et assainissement comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Il s'agit de l'ouverture de crédit au chapitre 041 permettant de régulariser l'inventaire et l'actif

Section	Dépenses
Investissement	Chapitre 041 - Compte 213 +2 304.00€
Section	Recettes
Investissement	Chapitre 041 - Compte 213 +2 304.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

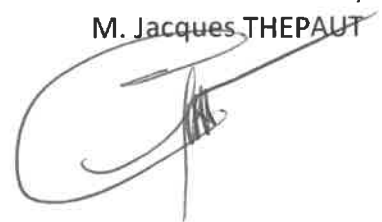
Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

- **APPROUVE** La décision modificative telle que détaillée ci-dessus.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 05/06/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2024 - 047

SEANCE DU Mardi 4 juin 2024

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 13
Présents pour le vote de cette délibération : 14
Procuration(s) : 0
Votants : 14
Date de la convocation Mardi 28 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 4 juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Audrey BARAZER, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Magali MONNIE, Madame Marie Brigitte BRETHERS et Madame Aurore LE ROUX, Monsieur Chantal FLOCH, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Gérard TOSSER et Madame Marie Laure SEVEN, (Arrivée à 18h50)

Absent(s) : Monsieur Gaëtan PEYREBESSE

Procuration :

Pas de procuration

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2024-047

OBJET Subventions aux associations 2024

Arrivée de Madame Marie Laure SEVEN à 18h50

Suite à la commission "vie culturelle, sportives et associatives" qui s'est déroulée le 30 mai, Le Conseil est invité à se prononcer sur les propositions suivantes :

ASSOCIATIONS LOCALES _NOM	Montant versé en 2023	Proposition de la commission	Subvention 2024
AAPPMA (pêche et protection milieux aquatiques)	500 €	500€	400€
APE Ecole Jules Ferry	800 €	800€	800€
Biiga Ne Moña	100 €	100€	100€
Chorale de l'Arrée	300 €	300€	300€
Circuit des sangliers/ Les Galouperien an Are	200 €	200€	200€
Club Multiloisirs	120 €	150€	150€
Association de chasse "L indépendante"	250 €	250€	300€
Descendeurs de la mine	300 €	Pas de demande	
Entente sportive Berrien-Huelgoat	1500 €	1500€	1500€
Entraide et Solidarité Mont Leroux	150 €	150€	150€
Forme et détente	400 €	500€	500€
Le Petit Pion	200 €	250€	250€
Pétanque Huelgoataine	500 €	700€	700€
Steredenn Al Lenn	150 €	150€	150€
Scrabble Huelgoatain	70 €	70€	70€
TTAL (Tennis de Table)	800 €	800€	800€
Arthus Ciné	300 €		2000€
Atelier de peinture TY AR LENN	100 €	150€	150€
Jeunes sapeurs-pompiers		1000€	1000€
Yoga Huelgoat		100€	100€
Comité de fêtes	1000€	500€	500€
Comité d'animation d'Huelgoat	5000 €	5000 €	5000€
TOTAL	11 740 €		15 120€

ASSOCIATIONS EXTERIEURES	Montant versé en 2023	Proposition de la commission	Subvention 2024
NOM			
Des problèmes des solutions	100 €	100€	100€
Sur les Traces de François Joncour	150 €	Pas demande	
Handball Club des Monts d'Arrée	800 €	600€	600€
Balade de Titouan	100 €	100€	100€
IME Landerneau	20 €	20€	20€
IME Carhaix	20 €	40€	40€
ZAO Ecole de musique de Berrien (Par enfant résidant à Huelgoat)	60 €	60€	60€
Lutin d'Ar Houat	400 €	400€	400€
Société hippique Carhaix (concours sur Huelgoat)	400 €	Pas de demande	
Association de sauvegarde de l'ancienne mine de Locmaria	100 €	Pas de demande	
Rugby club La Feuillée		40€	40€
Judo club du Poher		20€	20€
Cash a l'eau - Poullaouen		100€	100€
Total	2150 €		1480€
Total subventions	14 000€		16 600€

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Vote pour :	14
Vote contre :	0
Abstention :	0

-DECIDE D'attribuer les subventions selon le tableau ci-dessus

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 05/06/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2024 - 048

SEANCE DU Mardi 4 juin 2024

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 13
Présents pour le vote de cette délibération : 14
Procuration(s) : 0
Votants : 14
Date de la convocation Mardi 28 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 4 juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Audrey BARAZER, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Magali MONNIE, Madame Marie Brigitte BRETHES et Madame Aurore LE ROUX, Monsieur Chantal FLOCH, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Gérard TOSSER et Madame Marie Laure SEVEN, (Arrivée à 18h50)

Absent(s) : Monsieur Gaëtan PEYREBESSE

Procuration :

Pas de procuration

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2024-048

OBJET : Cotisation annuelle à l'association Communes du Patrimoine Rural de Bretagne

La commune de Huelgoat a obtenu le Label "Communes du Patrimoine Rural de Bretagne" (CPRB), le 27 avril 2019 pour une durée de cinq ans compris.

La charte signée avec l'association prévoit à l'article 5 – Modalités d'utilisation du label, le versement annuel d'une cotisation dont le montant est égal à :

1,50 € par habitants ;

Population municipale au 1^{er} janvier 2024 : 1398 habitants (Donnée INSEE)

$1.50 * 1398 = \underline{2\ 097\ €}$

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Vote pour :	14
Vote contre :	0
Abstention :	0

-ACCEPTE D'attribuer la cotisation annuelle d'un montant de 2097€ à l'association des Communes du Patrimoine Rural de Bretagne

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 05/06/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2024 - 049

SEANCE DU Mardi 4 juin 2024

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 13
Présents pour le vote de cette délibération : 14
Procuration(s) : 0
Votants : 14
Date de la convocation Mardi 28 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 4 juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Audrey BARAZER, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Magali MONNIE, Madame Marie Brigitte BRETHERS et Madame Aurore LE ROUX, Monsieur Chantal FLOCH, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Gérard TOSSER et Madame Marie Laure SEVEN, (Arrivée à 18h50)

Absent(s) : Monsieur Gaëtan PEYREBESSE

Procuration :

Pas de procuration

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2024-049

OBJET : Dotation forfaitaire 2024 pour le comité de jumelage

Une convention a été signée en 2009 entre la commune et le comité de jumelage de Huelgoat (avec la commune de Saint Just).

La convention entre le conseil municipal de Huelgoat et le comité de jumelage prévoit dans l'article 8 que chaque année au comité une dotation globale forfaitaire qui est calculée sur la base d'une contribution par habitant (nombre figurant au dernier recensement officiellement publié).

La dernière demande de subvention du comité de jumelage date de 2020.

Monsieur le Maire propose de retenir une contribution de 0.50 € par habitant (1398 habitants au recensement du 1^{er} janvier 2024 INSEE), soit un montant total de 699.00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

Vote pour :	6	
Vote contre :	5	<i>M. Gougay, Mme Morel, Mme Seven, M Tosser et Mme Monnie</i>
Abstention :	3	<i>M. Thépaut, M Quemener, et Mme Barazer</i>

Décide d'octroyer au comité de jumelage de Huelgoat une dotation globale forfaitaire de 699.00 €, soit une contribution de 0.50 € par habitant (1398 habitants au 1^{er} janvier 2024).

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 05/06/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2024 - 050

SEANCE DU Mardi 4 juin 2024

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 13
Présents pour le vote de cette délibération : 14
Procuration(s) : 0
Votants : 14
Date de la convocation Mardi 28 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 4 juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Audrey BARAZER, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Magali MONNIE, Madame Marie Brigitte BRETHERS et Madame Aurore LE ROUX, Monsieur Chantal FLOCH, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Gérard TOSSER et Madame Marie Laure SEVEN, (Arrivée à 18h50)

Absent(s) : Monsieur Gaëtan PEYREBESSE

Procuration :

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2024-050

OBJET : Cotisation 2024 au profit de Finistère ingénierie

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le

ID : 029-212900815-20240604-2024_050-DE

Considérant que la commune est adhérente à l'établissement public administratif 'Finistère Ingénierie Assistance'

Considérant que cette adhésion permet à la commune de bénéficier des prestations de Finistère Ingénierie Assistance dans les domaines de l'eau, l'assainissement, la voirie, de l'aménagement et du bâtiment.

Considérant que conformément aux statuts de l'établissement et à la délibération n°2022-101 du 06 décembre 2022, le montant annuel de l'adhésion s'élève à 0.55ct par habitant en tenant compte de la population DGF.

Pour 2024, la population DGF d'Huelgoat est de 1690 habitants, le montant de la cotisation 2024 est $1690 * 0.55 = 929.50€$

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

Vote pour :	14
Vote contre :	0
Abstention :	0

Autorise le maire à procéder au mandatement de la cotisation 2024 d'un montant de 929.50€

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 05/06/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2024 - 051

SEANCE DU Mardi 4 juin 2024

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 13
Présents pour le vote de cette délibération : 14
Procuration(s) : 0
Votants : 14
Date de la convocation Mardi 28 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 4 juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Audrey BARAZER, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Magali MONNIE, Madame Marie Brigitte BRETHERS et Madame Aurore LE ROUX, (Arrivée à 18h50)

Absent(s) : Monsieur Gaëtan PEYREBESSE

Procuration :

Pas de procuration

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2024-051

OBJET : Convention relative à l'initiation à la langue bretonne à l'école Jules Ferry

Monsieur le maire rappelle au conseil que la convention relative au financement de l'initiation à la langue bretonne pour l'école Jules Ferry a été renouveler pour la période scolaire 2024-2025.

La convention permet à deux classes de l'école Jule Ferry, l'initiation à la langue bretonne à raison de deux heures hebdomadaires.

Le Département propose la répartition suivante pour la participation financière :

DEPARTEMENT <i>(1800 € par classe)</i>	COMMUNE <i>(700 € par classe)</i>
3600€	1 400€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vote pour :	14
Vote contre :	0
Abstention :	0

Valide une participation communale de 1400 € pour l'initiation à la langue bretonne à partir de la rentrée scolaire 2024-2025

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 05/06/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2024 - 052

SEANCE DU Mardi 4 juin 2024

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 13
Présents pour le vote de cette délibération : 14
Procuration(s) : 0
Votants : 14
Date de la convocation Mardi 28 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 4 juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Audrey BARAZER, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Magali MONNIE, Madame Marie Brigitte BRETHERS et Madame Aurore LE ROUX, Monsieur Chantal FLOCH, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Gérard TOSSER et Madame Marie Laure SEVEN, (Arrivée à 18h50)

Absent(s) : Monsieur Gaëtan PEYREBESSE

Procuration :

Pas de procuration

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2024-052

OBJET : Tarif communaux 2024 – Tournage dans le domaine public communal

Considérant que les tarifs communaux 2024 ont été votés dans la délibération n°2023- 104 du 12 décembre 2023,

Considérant les demandes croissantes d'autorisations de tournage de films dans le domaine public communal et notamment dans le chaos et forêt d'Huelgoat.

Il convient de prévoir un tarif pour ce type de demande. Il est proposé à l'assemblée les tarifs suivants :

Long métrage	2200 €
Publicité et clip vidéo	2200 €
Fiction	1550 €
Documentaire	280 €

**Par journée de tournage*

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Vote pour :	14
Vote contre :	0
Abstention :	0

➤ **DECIDE** de retenir dans le domaine public communal pour l'année 2024 les tarifs suivants :

Long métrage	2200 €
Publicité et clip vidéo	2200 €
Fiction	1550 €
Documentaire	280 €

**Par journée de tournage*

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 05/06/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2024 - 053

SEANCE DU Mardi 4 juin 2024

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 13
Présents pour le vote de cette délibération : 14
Procuration(s) : 0
Votants : 14
Date de la convocation Mardi 28 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 4 juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Audrey BARAZER, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Magali MONNIE, Madame Marie Brigitte BRETHES et Madame Aurore LE ROUX, Monsieur Chantal FLOCH, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Gérard TOSSER et Madame Marie Laure SEVEN, (Arrivée à 18h50)

Absent(s) : Monsieur Gaëtan PEYREBESSE

Procuration : Pas de procuration

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2024-053

OBJET : Attribution de subvention dans le cadre de voyage scolaire organisé par le collège Jean JAURES

Lors du conseil municipal du mardi 19 mars, l'assemblée a voté en faveur de l'attribution d'une participation financière pour les voyages scolaires organisé par le collège Jean Jaurès.

Il avait été décidé :

- D'octroyer une participation financière de 100€ pour les élèves qui résident à Huelgoat et qui participent aux voyages scolaires organisé par le collège Jean JAURES

- De verser directement la subvention au famille concernées sur présentation d'un reçu du collège Jean Jaurès.

Monsieur Le maire souhaiterait compléter les conditions d'attributions de la participation de 100 € :

- La somme versée en 2024 est limitée à 100€ par enfants quelque soit le nombre de voyages.
- La somme sera versée à condition que la famille ait un reste à charge.
- La somme versée sera égale au reste à charge si celui-ci est inférieure à 100€.
- Si le reste à charge est supérieure à 100€, l'enfant bénéficiera de la totalité de l'aide.

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Vote pour :	14
Vote contre :	0
Abstention :	0

➤ **Accepte** les conditions d'attributions d'une participation financière de 100€ énumérés ci-dessus

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 05/06/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2024 - 054

SEANCE DU Mardi 4 juin 2024

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 13
Présents pour le vote de cette délibération : 14
Procuration(s) : 0
Votants : 14
Date de la convocation Mardi 28 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 94 juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Audrey BARAZER, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Magali MONNIE, Madame Marie Brigitte BRETHERS et Madame Aurore LE ROUX, Monsieur Chantal FLOCH, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Gérard TOSSER et Madame Marie Laure SEVEN, (Arrivée à 18h50)

Absent(s) : Monsieur Gaëtan PEYREBESSE

Procuration : Pas de procuration

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2024-054

OBJET : Facturation d'une opération de nettoyage auprès d'un

Dans le cadre des missions CCAS, La commune avait commandé, en février 2023, une entreprise de nettoyage pour intervenir chez un particulier rue de cieux pour des raisons de salubrité publique. La commune avait procédé au nettoyage et la désinfection des lieux pour un montant de 4571.93€

Il convient de répercuter le cout de cette prestation auprès du locataire présent dans le logement à cette époque.

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Vote pour :	14
Vote contre :	0
Abstention :	0

- **Autorise** l'émission d'un titre de recettes de 4571.93€ auprès de l'ancien locataire du logement rue des cieux pour une prestation de nettoyage et de désinfection.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 05/06/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



Délibération n°2024 - 055

SEANCE DU Mardi 4 juin 2024

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 14
Présents pour le vote de cette délibération : 14
Procuration(s) : 0
Votants : 14
Date de la convocation Mardi 28 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 4 juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Audrey BARAZER, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Magali MONNIE, Madame Marie Brigitte BRETHERS et Madame Aurore LE ROUX, Monsieur Chantal FLOCH, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Gérard TOSSER et Madame Marie Laure SEVEN, (Arrivée à 18h50)

Absent(s) : Monsieur Gaëtan PEYREBESSE

Procuration : Pas de procuration

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2024-055

OBJET Cession d'un délaissé communal, impasse Ty Roch

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le

ID : 029-212900815-20240604-2024_055-DE

Monsieur Mustapha Benyoucef, propriétaire du 1 impasse ty Roch, 29690 Huelgoat, a adressé un courrier datant du 30 mai 2024 concernant l'achat d'un délaissé communal.

Le terrain concerné est situé impasse ty roch dans l'espace privée communal d'une superficie de **27 m2 environ**. Il existe un droit de passage à la parcelle avoisinante qui sera conservé et inscrite dans l'acte de vente.



Le prix de vente TTC au m2 est fixé à 1€ le m2

Les charges consécutives à cette vente (géomètre et notaire) sont à la charge du demandeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vote pour :	14
Vote contre :	0
Abstention :	0

AUTORISE la vente d'un terrain communal, situé impasse Ty roch aux conditions énoncées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur Le Maire a signer tous les documents concernant cette vente

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 05/06/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT